

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 14

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38

À l'alinéa 8, supprimer le mot :

« éventuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'état actuel, l'alinéa 8 est ainsi rédigé : « 4° Ces médicaments sont présumés innovants, notamment au regard d'un éventuel comparateur cliniquement pertinent. »

Or, le fait de se référer éventuellement à un comparateur cliniquement pertinent brouille les critères qui permettent de recourir à un médicament qui n'a pas fait pleinement ses preuves.

La nécessité de trouver des médicaments pour soigner une pathologie ne doit pas être confondue avec la précipitation.